

**Survivre à la mémoire insoutenable des violences grâce à son
déplacement dans le temps et le lieu de son élaboration**

Malgré votre aimable invitation à ce colloque et bien sûr malgré l'émotion et le plaisir que je ressens à être parmi vous, ma présence ici me semble quelque peu injustifiée pour les raisons que je commencerai par exposer:

Tout d'abord, je demeure hélas sceptique vis-à-vis du propos de notre rencontre car, en héritière de parents survivant au génocide des Arméniens perpétré en 1915 par l'Empire ottoman, j'ai toujours considéré, dans mes élaborations d'analysante, la stratégie du *déplacement* comme condition nécessaire, aussi bien au travail psychique de deuil qu'au travail politique exigé par le scandale d'un tel héritage. Il m'a semblé jusqu'à maintenant qu'un double déplacement - transgénérationnel et géographique - était indispensable aux héritiers d'un semblable patrimoine meurtrier pour inscrire des violences non subjectivables dans une subjectivité, la leur, et partant celle de leurs contemporains, afin de pouvoir, en leur propre nom, historiciser dans le monde où ils vivent le vécu inouï de leurs ascendants. Devant s'acquitter d'une dette infinie aux morts, ils ont évidemment à transmettre la mémoire de leurs proches suppliciés, à dénoncer la réalité de ce à quoi ont survécu ceux qui restent en vie. En prêtant ainsi parole à des êtres humains assassinés dans le laisser-faire du monde, ils les remettent et se remettent eux-mêmes en lien avec ce monde-la pour les réinsérer, se réinsérer dans l'histoire d'un monde qui les avait ignorés. C'est par cette remise en lien qu'ils peuvent élaborer ce qui les habite, quelque peu s'en affranchir et inaugurer un nouvel investissement de la vie.

Or je crois que, chez les héritiers d'une mémoire et d'une culture saccagées, cette remise en lien avec le monde et la

séparation d'avec les morts, qui alors s'effectue en eux, ne sont possibles qu'à la faveur d'un *déplacement* dans le temps et dans la langue et la culture d'un lieu tiers fantasmé comme étranger aux crimes. Les héritiers d'un patrimoine traumatique ne sont en mesure de se l'approprier, le subjectiver et le transmettre qu'en le *déplaçant* linguistiquement, culturellement, institutionnellement, politiquement. Un héritage traumatique ne se met à *parler* hors de l'emprise des souvenirs de violence que dans un excentrement offrant ainsi un espace transitionnel de médiation pour interroger les institutions politiques des pays qui furent impliqués dans le génocide.

Celles-ci, censées se prêter en démocratie à une vérification, autoriseraient à penser que si le Tiers fut compromis, tous ses membres ne le furent et ne le sont pas. On pourrait donc les interpellier afin de rencontrer en eux des répondants, eux-mêmes intéressés par la « désidentification »¹ d'avec les impostures des falsifications officielles. L'exemple qui va clore mon exposé montrera combien cette interpellation est bien sûr favorisée ou entravée par les conditions sociopolitiques que les héritiers rencontrent dans les pays tiers.

Je ne mérite donc pas d'être aujourd'hui parmi vous car j'ai eu ainsi la chance, si je puis dire, de profiter de ces deux modalités de déplacement en bénéficiant, une génération après la violente transplantation des rescapés arméniens, exilés dans différents pays dits « d'accueil », du privilège d'un éloignement spatio-temporel par rapport au double traumatisme d'un meurtre de masse et d'un arrachement territorial et culturel. Je suis née et j'ai appris à penser bien loin des bourreaux de mes parents. Paris est pour l'instant protégée des pratiques meurtrières d'une Turquie où récemment encore, en janvier 2007, le journaliste arménien

Hrant Dink a été assassiné à Istamboul pour avoir évoqué l'existence de ce génocide.

Comme le temps de l'illusion est indispensable pour que s'élabore un quelconque travail de deuil et que se constitue, dans les générations suivantes, un certain investissement du sens, j'ai vécu, jusqu'à l'irruption dans les médias du génocide des Tutsis, protégée par une double illusion : j'étais en effet trop jeune au moment de la Shoah pour pouvoir m'extraire de l'atmosphère d'une maison familiale pleine des traces d'un désastre auquel les parents n'avaient survécu qu'une vingtaine d'années avant ma naissance et je pensais que ce qui s'y racontait ou plutôt s'y taisait était à reléguer dans des temps largement révolus, que le monde en progrès était désormais à l'abri de telles réalités inhabitables.

Cette illusion s'est donc effondrée, mais l'autre est provisoirement encore demeurée : j'ai travaillé jusqu'à présent dans un pays et une culture d'accueil où son « École de la République », que j'avais estimée et aimée, m'a formée et m'a appris une langue dans laquelle j'ai pu dénoncer ce qui avait été vécu par les miens. Jusqu'à ce que soit entérinée l'entrée de la Turquie en Europe, en dépit de la décision du Parlement européen qui, en 1987, posa la reconnaissance de ce génocide par la Turquie comme condition de son adhésion à l'Union Européenne, jusque-là, je peux plus ou moins espérer qu'une certaine démocratie, même toute relative à présent, permettra de juguler les relents menaçants du négationnisme, d'inscrire et de transmettre au monde l'histoire de mes ascendants. Mon parcours personnel entre donc à priori en contradiction avec les conditions d'existence des survivants Tutsis qui, obligés de partager un espace commun avec leurs bourreaux, ne peuvent bénéficier de ces circonstances autorisant, à mes yeux du moins, une fragile reconstruction psychique.

Pourtant, à y bien réfléchir, mon expérience se trouve également en porte-à-faux à l'égard des conditions d'existence

que la France actuelle offre aux enfants d'émigrés-pourchassés de différents territoires meurtriers. C'est pourquoi, après avoir exprimé mon scepticisme et mes réserves, je me dois d'espérer que les déterminations historiques des collectivités, en analogie avec celles des individus, suivent des évolutions différentes et entraînent des formes de créativité imprévisibles selon l'époque et le lieu des souffrances et des luttes. Obstacles et réponses aux handicaps sont susceptibles de varier d'une Histoire à une autre, d'une implantation géopolitique à une autre. Une situation semblable à celle que j'ai connue étant barrée chez les survivants du génocide des Tutsis, il leur faut donc chercher d'autres modalités de déplacement. Alors, dans la mesure où il peut être profitable de connaître des modalités de deuil particulières à des événements traumatiques donnés, pour imaginer, créer des réponses innovantes à des configurations historiques différentes, j'exposerai ce qui m'a amenée, moi, à l'hypothèse qui s'énoncerait ainsi: la temporalité psychique veut qu'une période de latence gèle d'abord le souvenir des violences pour que puissent s'instaurer, à la faveur de certains déplacements, une élaboration, réappropriation subjective de l'héritage traumatique, une reconstitution psychique.

*

L'exemple personnel qui terminera ce travail mettra donc en lumière la temporalité d'une transmission traumatique qui mobilisa plus de 90 ans pour que des événements violents déclenchés à quelque 200 km de Constantinople, un « 10 août 1915 mercredi », consignés dans le *Journal d'un déporté* soient, par le travail de la cure et de l'écriture, reçus par son héritier, décryptés, élaborés, subjectivés, inscrits. On verra comment cet objet de mémoire paternel dut traverser un long temps avant d'être conscientisé, assumé, commenté et publié par moi à Paris. Au lieu de commencer par en citer,

comme je le fais d'habitude, quelques extraits je préfère présenter et commenter une chronique² qui remonte davantage dans le temps car elle vous emmènera vers des régions au pittoresque inconnu de vous mais où vous vous découvrirez hélas familiers de ce qu'elle raconte:

« Cette assommade de Stamboul du 30 septembre 1895 fut le début des massacres systématiques qui commencèrent le 2 octobre à Trébizonde, continuèrent par Erzeroum le 6, Kighi le 14, Erzindjian le 21, Bitlis le 25, Baibourt le 27, Malatia le 29, Mersina le 31, Diarbékirk le 1^{er} novembre, Arabkir le 5, Mardin le 7, Van le 10, Mouch et Tokat le 15, Sert le 19, puis Samsoun, Orfa etc. - il faudrait énumérer toutes les villes d'Asie Mineure - s'espçant durant trois mois suivant l'arrivée des émissaires qui apportaient les ordres du Palais. On avait d'abord télégraphié ces ordres [...] Après trois mois de travail, il y eut quelques semaines de chômage, puis on reprit et, pendant tout le mois de juin 1896, on retravailla [...] Jusqu'en novembre 1896, pendant treize mois, le Sultan poursuivit son œuvre, avec le concours des populations musulmanes fanatisées et avec la complicité indirecte de l'Europe, qui acceptait ses excuses mensongères, ses pourboires et ses décorations »³

« [...] Chacun sait et chacun dit qu'Il l'a voulu, qu'Il l'a ordonné : "Le maître a permis de tuer les Arméniens". Cette permission a coûté la vie à plus de trois cent mille êtres humains. Car outre les assommades publiques, les fusillades en bloc et les massacres à la lance et au sabre, combien de coups de couteau, d'assassinats et de meurtres privés ! Outre les égorgés, combien de femmes, d'enfants et de vieux crevant de misère et de faim dans les champs non cultivés, dans les villages infectés par l'odeur des cadavres, dans cette épidémie de peste et de choléra, qui, depuis 1895, désole l'Arménie turque ! (...) Comment en pleine paix, un homme a-t-il pu concevoir une telle entreprise et comment, sous les yeux de l'Europe, a-t-il pu la mener à bien ? »⁴ « L'Europe préférera toujours le fanatique le plus rétrograde, payant ses coupons et favorisant le commerce, au plus moderne novateur faisant une faillite ou une révolution »⁵

« Tout était préparé d'avance, assommeurs et bâtons, mouchards et charrettes. Tout a marché, et tout s'est arrêté au premier signal. Tous ont respecté la consigne : « Le maître a permis de tuer les Arméniens [...] Fusiliers et zouaves ont pris part au travail »⁶.

« Je connaissais tout le monde ici [...] Quand les assommeurs arrivèrent, la besogne était prête; les portes arméniennes avaient été marquées à la craie; je vous montrerai les inscriptions en turcs [...] ils arrivèrent par le bateau le

mercredi 26 août [...]durant trente heures on travailla; Les premiers Arméniens qu'ils trouvèrent [...] furent amenés chez les bouchers. Comme ils se débattaient, on leur trancha les deux mains sur l'échalas, et le boucher criait : "pieds de cochon à vendre !". Puis on les assomma, suivant le mode général de cette exécution bien organisée. Les bandes n'avaient pour armes que des bâtons, sopas [...]on croit qu'ils avaient été fabriqués spécialement pour cet usage, par les ateliers de la marine, et l'on sait que plusieurs jours d'avance, ils avaient été distribués entre les différents postes de police [...] Les sopadjis jetaient donc l'Arménien à genoux ou à plat ventre, et lui tapaient sur la tête jusqu'à ce qu'elle fût réduite en bouillie ou séparée du tronc. La police cernait le quartier et rabattait les fuyards. Ils procédaient avec ordre, maison par maison, sans hâte [...]en ouvriers consciencieux et dociles. On saccageait tout. On cassait tout à coups de triques. On apportait le même soin à réduire la tête des hommes en pâtée pour les chiens, qui venaient boire aux ruisseaux de sang, et les mobiliers en poussière ; il fallut trente heures à ces soixante ou quatre-vingts ouvriers" »⁷

« Les muezzins [...]appellent le peuple à l'œuvre sainte. Les bandes envahissent le bazar et les quartiers chrétiens, assomment, coupent et taillent. Le consul [...]ouvre sa porte aux fuyards. La première personne qui arrive est une femme portant un enfant sur chaque bras; elle a eu les deux poignets tranchés à l'échalas d'un boucher, et les enfants sont tout rouges de son sang. D'autres suivent [...]Il en est un à qui l'on a coupé les fesses, et on leur a fait manger leur propre chair rôtie [...] On se remet à la besogne avec un nouvel entrain. On mène les femmes à l'abattoir et on les saigne comme des veaux. On fait asseoir les hommes ligotés au front des boutiques et, sur leurs genoux transformés en billot, on coupe leurs enfants en tranches»⁸

« Toutes les nationalités et toutes les églises, indigènes et étrangères, étaient représentées [...] On ne distinguait pas les Arméniens des autres communautés chrétiennes, ni les Kurdes des autres nationalités musulmanes, turque, arabe ou syrienne. Il n'y avait en présence que des musulmans et des chrétiens, et ils vivaient en parfait accord jusqu'à ces années dernières »⁹

« L'opinion française, en fait de politique étrangère, se contente de peu. Le plus souvent, elle ignore ce qui se passe au-delà des frontières, et les journaux respectent cette ignorance : pour les choses turques en particulier, la plupart gardent un silence inquiétant, qui n'a pas été troublé, d'ailleurs, par les publications de notre gouvernement. [...] J'ai entendu des révolutionnaires déclarer qu'en Asie-Mineure, le musulman était exploité par le chrétien, les massacres furent la revanche du travailleur contre le parasite. Mais on parle surtout du fanatisme religieux et plus encore des

querelles qui de tout temps mirent aux prises Kurdes et Arméniens »¹⁰

« On prête à Saïd Pacha un mot qui doit avoir été prononcé : "On supprimera la question arménienne en supprimant les Arméniens". Pour nos cerveaux européens c'est là une telle sottise, qu'il est difficile, au premier abord, d'admettre une telle préméditation. À la vérité le Sultan s'autorisait d'exemples donnés par l'Europe [...] les Juifs gênaient le gouvernement et le peuple russe : la Russie les a supprimés.[...] Tout le monde sait que la Macédoine créera des ennuis, et, déjà, par des appels aux Albanais, on prépare la solution »¹¹

La dénonciation de cette complicité indirecte de l'Europe tout autant que la désignation de la tuerie comme un « travail », le plaisir pris à ce travail, cautionné par une autorité « permettant » de tuer, sa préparation par le marquage des maisons de ceux destinés au « découpage » et par la distribution préalable des instruments du meurtre, tous ces éléments donnent à lire, dans cette chronique publiée en 1897 par Victor Bérard, avec un siècle d'avance et en passant d'un continent à un autre, la pérennité de certaines techniques d'extermination telles qu'elles ont été pratiquées lors du génocide des Tutsis au Rwanda. Victor Bérard, brillant helléniste mais aussi membre actif du mouvement arménophile français¹² était particulièrement attentif à la politique ottomane de l'Europe orientale et avait été encouragé par Ernest Lavisse¹³ à se rendre en 1895 à Constantinople quelques mois seulement après les massacres d'environ 300.000 Arméniens qui, furent qualifiés, à juste titre, de « répétition générale » du génocide de 1915.

L'Empire ottoman du début du vingtième siècle ne disposait pas encore des techniques d'extermination industrielle de l'Allemagne nazie, son administration n'avait pas non plus besoin de répertorier minutieusement ses victimes, puisqu'elles vivaient toutes en voisins et, malgré quelques pogroms sporadiques, en relative bonne entente avec leurs futurs meurtriers. Aussi faut-il noter la similitude de ces massacres

ottomans avec le génocide des Tutsis qualifiés par Jean Hatzfeld de « génocide de proximité, génocide agricole »¹⁴, les deux génocides ayant été néanmoins possibles grâce à deux moyens de communication modernes : le télégraphe en 1915 et la radio en 1994. Il faut noter par ailleurs que cette chronique de Bérard nous remet en mémoire les retombées de cette « Question d'Orient » qui finit par déclencher la première guerre mondiale et, par les effets de celle-ci, la seconde. Elle rappelle non seulement une page d'histoire où se jouent, entre autres, les rapports de la France et d'un pays dont le kémalisme fit la Turquie moderne mais elle nous livre une réflexion prémonitoire des cataclysmes futurs auxquels ouvrent la voie les dites « solutions » qu'on autorise¹⁵.

Sans être historienne j'aimerais, par rapport à l'importance du déplacement, insister sur celle du Tiers dans l'éventuel travail de deuil des héritiers, du Tiers consentant ou dénégateur mais aussi du Tiers démocratique, seul recours pour promouvoir la vérité. J'ai pu à cet égard aussi reconnaître certaines similitudes entre le génocide des Tutsis du Rwanda et celui des Arméniens de 1915 : Si, l'expression de « génocide concédé » que j'ai, pour la première fois, entendue prononcer par Louis Bagilishya¹⁶, semble ne pas s'appliquer à un génocide violemment nié par la Turquie, État héritier de cet héritage meurtrier, sa reconnaissance en 1987 par le Parlement européen reste comme je viens de le dire sans effet¹⁷. En d'autres termes, je vais devoir, en future « citoyenne européenne », cautionner l'effacement des événements qui, dans les années 20, ont expulsé mes parents rescapés vers cette même Europe et m'y ont fait naître. D'autre part, si le Tiers, notamment la France de Vichy, fut directement impliqué dans le génocide des Juifs, on a, pour le génocide des Arméniens comme pour celui des Tutsis, dénoncé la prétendue non-ingérence des Tiers occidentaux - pour les premiers ce furent les puissances de l'Entente - qui, pendant le déroulement des événements et

dans des circonstances certes différentes, laissa faire les tueurs en leur abandonnant leurs victimes.

C'est ce dernier point qui détermine justement une des composantes essentielles du traumatisme vécu par les survivants et transmis à leurs descendants : je veux dire non seulement la perte des lieux de vie et des êtres chers mais aussi la destruction des liens humains et de la confiance dans le monde¹⁸.

Je rappelle, parmi d'innombrables, quelques témoignages de survivants tutsis que vous connaissez et qui évoquent éloquemment la rupture des liens garants de la vie parmi les autres :

Rupture des liens constituant l'espace psychique :

« Quand je pense au génocide, dans un moment calme, je réfléchis pour savoir où le ranger dans l'existence, mais je ne trouve nulle place. Je veux dire simplement que ce n'est plus de l'humain »¹⁹.

Rupture des liens constituant la continuité du temps :

« Pour nous, il y a avant, pendant et après, mais ce sont trois vies différentes, qui se sont séparées à jamais [...] Chez le rescapé, je crois que quelque chose de mystérieux s'est bloqué au plus profond de son être pendant le génocide. Il sait qu'il ne va jamais savoir quoi. Alors il veut en parler tout le temps [...] Le rescapé, il a tendance à ne plus se croire réellement vivant, c'est à dire celui qu'il était auparavant et d'une certaine façon il vit un peu de ça »²⁰

Rupture des liens entre la parole et son pouvoir de représentation :

« [Le génocide] m'a appris deux leçons. La première c'est qu'il manque un mot en kinyarwanda pour désigner les méfaits des tueurs d'un génocide, un mot dont le sens surpasse la méchanceté, la férocité et cette catégorie de sentiments existants. Je ne sais si vous disposez de ce mot dans le vocabulaire français »²¹

Rupture des liens nécessaires à l'amour et à la procréation :

« Tout Hutu est devenu un possible tueur pour toi, car même ceux qu'on a connus et aimés ont tué [...] Ceux qui se

remarient, c'est par besoin corporel. L'amour est tué avec la première femme ou le premier mari. De ces mariages, il en sort des couples sans enfants [...]le choc physiologique et psychologique étant si profond, ils ne peuvent plus mettre au monde. »²²

Rupture des liens constituant la socialisation humaine:

«*Sans passé, sans enfance, car déraciné* : Le rescapé a un problème de réintégration, il est sans famille, sans logis, sans voisinage, sans moyens. Tout est devenu étranger autour de lui : les gens, les maisons, la vie [...]l'environnement social ne le comprend pas, et lui non plus ne se comprend pas [...] Personne ne s'occupe de toi, car tu es sans références [...] Les enfants ne veulent plus révéler le nom de leur père car il ne sert plus à rien [...] Le rescapé n'a pas le temps, les moyens, le cœur pour cultiver les relations sociales. [...] Il aime la solitude en le génocide [...]Une fille ou femme violée, torturée [...]C'est une disparue de la société parce que personne ne [...] l'approche comme il faut [...] la vie s'est arrêtée le jour où elle a été victime de cinq interahamwe qui la violaient chaque jour pendant trois mois [...] Elle continue à errer dans la société [...] elle aimerait vivre dans un trou ' [...] La mort d'un enfant est si dure qu'on ne peut l'écrire. Il meurt sans laisser de traces dans la société [...] »²³

En fait il s'agit là d'une anti-socialité puisque les survivants, devant partager le pays des criminels, sont enfermés dans le souvenir des morts :

« Une vraie victime est un mort vivant, un mort errant, un mort travaillant, il est pris dans la société comme les autres, alors qu'il a perdu tout ce qui lui était cher [...]Il est inguérissable parce qu'il se plonge dans ses semblables qui le plongent encore dans la douleur parce qu'on ne vit qu'avec elle, dans elle, à côté d'elle. Nous sommes heureux dedans, tellement que nous pouvons passer des jours entiers ensemble avec d'autres rescapés sans se lasser de parler du passé »²⁴

On voit ici comment l'impossibilité du déplacement expulse la survivante précisément hors de tout ce qui ferait « société » pour elle, alors que le travail de deuil ne peut se faire qu'au sein d'une société de vivants et par rapport à elle.

Pour terminer je survolerai donc les quelque 90 ans qui furent nécessaires à la Catastrophe arménienne pour que s'élabore, chez l'héritière privilégiée que je fus, un travail de deuil et d'inscription symbolique et politique. Cette élaboration fut directement influencée par les avatars de ce legs paternel précédemment évoqué, un manuscrit sans assignataire, abandonné au hasard de son destin au fin fond d'une armoire :

Ce qui émanait de ce texte-relique, ignoré bien évidemment de l'enfant que j'étais, « plombait » l'espace de notre vie à la maison, l'enracinait dans le souvenir d'événements incroyables et pourtant réels qui se profilaient, à notre insu, dans le cadre ou l'arrière-plan de notre quotidien. Ce que nos survivants exilés avaient vécu habitait clandestinement leur mémoire, leur servait de repères identifiants pour les guider lucidement en terre étrangère, les « assurer » même, tel un solide harnachement, contre les risques d'une insouciance trompeuse, les tentations d'un repos sans lendemain. Je vivais dans une atmosphère lourde, grave et trop peuplée où se sentait la proximité d'un grand malheur auquel « on » avait certes échappé, mais qui parvenait jusqu'à moi et me tenait loin du temps et des climats rencontrés « au dehors », à l'école. Une menace inconnue qui avait autrefois dangereusement pesé sur les parents, là-bas d'où ils venaient, était toujours présente. Pourtant cette situation d'une densité sans équivalent « au dehors » m'apparaissait naturelle, allant de soi chez tous ceux qui venaient chez nous ou chez qui nous allions. Une sourde anxiété étouffée par un acharnement au travail - travailler sans répit pour se sortir de là, combattre une sensation d'insécurité, toujours là, invisible - affleurait en des allusions à un temps et des lieux qui avaient bien dû exister pour eux mais qui, à moi, me semblaient inactuels, inaccessibles, mythiques. C'était cela, pour moi, « la famille ». À la différence de certains enfants

d'« immigrés », je n'ai jamais ressenti de honte à avoir cette famille-là, mais au contraire une secrète fierté.

Je dirais donc que, dans ce premier temps de son existence, le contenu de ce manuscrit m'englobait, j'y étais immergée et je ne vivais guère consciemment, en *sujet*, ces épisodes de mon histoire. Être en famille, c'était pour moi avoir cette famille-là, portant le poids de toute la peur rétrospective des veuves endeuillées en visite chez ma grand mère maternelle²⁵. J'ai partagé mon enfance entre la blessure de ce rapport au monde et l'école laïque française que j'aimais parce qu'elle me libérait de l'enfermement familial, m'apprenait à penser par et pour moi-même, à aimer les mots de la pensée et à oublier pour quelques heures un foyer où la joie de vivre n'était guère à l'ordre du jour.

C'est peu à peu, lors d'une première analyse commencée en 1968, que ces personnages familiaux, envahissants, endeuillés par de multiples liens rompus, ces scénarios passionnés et disparates, mon rapport ambivalent à ces attachements se sont peu à peu dégagés de la gangue de sensations où ils étaient enterrés, à vrai dire enterrés vivants. Les personnes et les idées bien dessinées, avec leurs propres contours, la perception de mes intérêts personnels, la perspective de choix prometteurs, c'est à l'école que je les ai découverts. Mais ce que j'évoque à présent de cette vie à la maison, je n'aurais pu à l'époque l'exprimer en aucune manière. Seul le travail analytique a su en exploiter les quelques rayons de lumière dont j'avais gardé la chaleur. Pendant la cure, j'ai commencé à discerner, à pouvoir penser la condition de ma famille et celle qui avait été la mienne jusqu'alors.

Ce fut également la temporalité d'une historicisation en interaction avec des événements politiques²⁶ qui permit à un tel lien paradoxal aux miens de se dégager de sa gangue émotionnelle et du silence pesant qui l'emprisonnait. En effet, une telle subjectivation au long cours n'est pas tributaire du

seul travail intrapsychique. Elle dépend des conditions sociopolitiques que le lieu de vie des héritiers est en mesure ou non d'offrir à ses propres citoyens. On n'ignore pas combien celles-ci sont compromises par la crise actuelle de ces fonctions de cadre et de garant que devrait assurer le champ socio-culturel des pays d'accueil sur lequel s'étaye nécessairement, comme l'explique René Kaës, toute transmission²⁷.

Pour me construire un avenir provisoirement à l'abri des atmosphères aliénantes de ma famille j'avais, comme « oublié » quelques années ces récits terrorisants, sans doute naïvement relégués dans un dossier de mon héritage à traiter plus tard. Pourtant je n'étais pas sans avoir entendu l'évocation par ma mère d'un écrit paternel dont la simple existence me faisait peur ; à elle aussi il lui faisait probablement peur car elle l'avait mentionné avec une certaine méfiance : Tout cela était dangereux. On avait beaucoup, beaucoup souffert et tout perdu. Les écrits ne servaient à rien.

L'influence capitale des événements actuels du monde sur ma relation au passé des miens se confirma totalement lorsqu'un incident politique me décida, en 1982, à publier ce manuscrit que j'avais fait traduire huit ans après la mort de son auteur : la prise d'otages au consulat de Turquie en septembre 1981 qui, pour la première fois, fit parler de notre histoire autour de moi. Je sentais que mon père, décédé en 1970, aurait approuvé cet acte s'il avait été accompli de son vivant. Je me sentis alors le droit de sortir cette relique de sa clandestinité protectrice et de transgresser le tabou qui l'entourait. *Les Temps Modernes* qui avaient déjà accueilli trois articles de moi²⁸ acceptèrent également celui-ci²⁹.

L'évitement qui avait donc été jusque-là mon premier rapport à ce legs explosif, prudemment remis hors de mon quotidien, s'apparente au « non-événement » évoqué par Claude Janin:

« L'événement traumatique est un non-événement, écrit-il, un quelque chose qui ne se produit pas ». Ce « premier temps du traumatisme [...] c'est le noyau froid du traumatisme non assimilé par le moi »³⁰.

Or lors d'une transmission traumatique, subissant de surcroît l'emprise d'un déni politique de l'État criminel et des États qui le cautionnent, certains événements peuvent justement déclencher une remise en mémoire, introjection à l'intérieur du sujet d'un savoir qui, en apparence, ne l'impliquait pas et demeurerait jusque-là sous séquestre en une sorte de *mémoire blanche*. Il convient de rappeler ici qu'au départ du destin générationnel de l'héritier d'une telle transmission il y a ce que René Kaës qualifie de

« drame catastrophique [qui] reste [...] en défaut d'énoncé et d'abord de représentation, parce que les lieux et les fonctions psychiques et transsubjectives où il pourrait se constituer et se signifier ont été abolis »³¹.

Figé depuis toujours en connaissance inopérante, un savoir à proprement parler *hors sujet* se met subitement, lors d'un événement politico-culturel dans le champ public, c'est à dire un changement brutal dans l'environnement du sujet-citoyen - le *cadre* de sa présence au monde des autres - à parler à l'intérieur de lui en investissant enfin sa vie psychique. Cette brusque levée du clivage peut d'ailleurs entraîner une décompensation qui le précipite chez un psychanalyste. L'irruption dans l'espace collectif d'une violence *gelée* qui s'ignorait en lui, *l'inquiétante familiarité* de cette violence externe avec celle de son monde interne lui rendent possible, à la faveur de cette duplication distanciatrice, de s'approprier sa propre violence, de s'en souvenir en la ressentant. Cette violence qui *répète* la sienne, mais médiatisée dès lors par des protagonistes tiers et non emprisonnée en ses propres agirs *hors remémoration*, lui permet, grâce à cet ajournement protecteur, de se poser enfin la question de sa métabolisation. Ce type de *remémoration* vient remplacer la *répétition*, non en la supprimant - comme ce que

Freud souhaite à son patient³² - mais en en prenant le relais, en procédant d'elle en quelque sorte par identification projective.

Cette répétition remémorante se produisit en moi lors de l'irruption, dans l'espace collectif du lieu de l'exil parental, d'une violence paralysée jusque là et, grâce au différé de cet après-coup, il me fut possible de *penser* que j'avais bien connaissance, moi, d'un document brûlant à ce sujet. Sans l'introduction brutale de cette question dans les actualités du pays d'accueil où je vivais, « je n'y aurais sans doute pas pensé », ni n'aurais pu me représenter une position active face à ce document qui m'interrogeait et m'incitait à en faire quelque chose. Freud dit bien :

« Lorsque le patient parle de cet "oublié", il manque rarement d'ajouter : je l'ai à vrai dire toujours su, simplement je n'y ai pas pensé »³³.

Évoquant plus haut que la catastrophe ne pouvait se représenter ni se signifier puisqu'avaient été détruits les lieux et les fonctions psychiques et transsubjectives nécessaires à la constitution de son énoncé, René Kaës ajoutait :

« leur disparition est en soi un surplus traumatique »³⁴.

C'est donc sous l'effet de cette violence externe de septembre 1981 qu'apparut pour moi un substitut de ces lieux et fonctions psychiques en l'espèce d'un acte « terroriste » dans l'espace politique parisien qui, en tant qu'acte de résistance, amorça ce qu'on a appelé le « terrorisme publicitaire », rompit dans ce qui était « mon » pays un silence de plus d'un demi-siècle³⁵³⁶ sur le génocide arménien et, partant, un silence lové en moi. Le facteur proprement journalistique qui favorisa la mise au monde de ce manuscrit maintenu sous scellés ne fut que secondaire. Sans ce scandale dans la vie publique du pays qui avait accueilli ce père rescapé, je n'aurais certes pas rencontré un accueil éditorial aux *Temps Modernes* pour cette première publication de février 1982 mais, surtout, sans son

paravent protecteur, il m'aurait été impossible, d'assumer la honte³⁷ d'accomplir, en mon propre nom, cette démarche.

On peut donc affirmer que ce sont ces affects *gelés*³⁸, mais pourtant non absents, que le travail analytique et les événements du monde, convoquent chez l'héritier dans le site de sa propre langue, le temps de son propre vécu en le rendant capable de les exhumer, inexprimés, de la personne des parents et de les introjecter. Tout se passe comme si *la crainte de l'effondrement*, mise en évidence par le génie clinique de Winnicott affectait non seulement l'individu, mais aussi sa transmission transgénérationnelle. Cette appropriation rétroactive suit le mouvement d'une transmission à rebours qui n'émane pas du parent mais part de la quête de l'enfant. C'était donc là le sens de ma démarche : le travail de l'analyse et de l'écriture, avait donc pour visée de ressentir des affects non éprouvés en leur temps³⁹, de créer autant d'enveloppes servant à l'inhumation du legs paternel. Il en annulait par là l'impact traumatique, le transformait en somme en précieux trésor identifiant et objet à aimer.

J'avais été ainsi privilégiée plusieurs fois :

- mon grand père assassiné avait pu, grâce à la « chance », à la témérité de sa femme bravant les tueurs pour respecter un rituel de l'humanité et à la perspicacité de son fils adolescent, recevoir une sépulture et une prière,
- ce fils avait eu le courage de consigner scrupuleusement l'histoire de leur déportation,
- j'avais bénéficié d'une actualité qui m'autorisait à la publier,
- et de l'instruction qui me permettait de le faire.

Résumé

**Survivre à la mémoire insoutenable des violences grâce à son
déplacement dans le temps et le lieu de son élaboration**

Un exemple personnel montrera à quel point la temporalité psychique qui va de l'urgence de la survie à une vie quelconque doit, chez le survivant mais aussi chez ses descendants, pouvoir *geler* la mémoire des violences et *déplacer* le lieu de son élaboration. Il entrera donc à priori en contradiction avec les conditions d'existence des survivants tutsis qui, devant partager un espace commun avec leurs bourreaux, ne peuvent bénéficier de ces opérations de sauvegarde.

¹ Jacques Rancière, « La cause de l'autre » in *Aux bords du politique*, La fabrique éditions, 1998, p. 160, 159 : « la cause de l'autre comme figure politique, c'est d'abord [...] une désidentification par rapport à un certain soi [...] Une subjectivation politique implique toujours un "discours de l'autre" [...] il y a de la politique, parce qu'il y a une cause de l'autre, une différence de la citoyenneté à elle-même »

² Victor Bérard (1864-1931), *LA POLITIQUE DU SULTAN, Les massacres des Arméniens : 1894-1896*, préface de Martin Melkonian, Éditions du Félin, Sodis/Gallimard, 2005, publié initialement chez Armand Colin en 1897.

Bérard fait partie de ceux qui, comme Anatole France (« l'Arménie est unie à nous par des liens de famille, elle prolonge en Orient le génie latin »), comme Péguy, comme Jaurès, comme Durkheim, ont pour mission, dans les moments critiques de l'Histoire, d'éclairer leurs semblables. Bérard est aussi un collecteur de témoignages. C'est dire qu'il effectue, en même temps, un reportage sur les pratiques exterminatrices d'un Ubu turc. Abdul-Hamid II. Une figure emblématique, quoique scélérate. Une figure inoubliable. C'est dans les années 1890 que commencèrent les massacres aussi bien en Anatolie orientale qu'à Istanboul de cette population chrétienne jusque-là plutôt privilégiée dans l'administration impériale et appelée «la nation fidèle». Alors que la Russie avançait ses pions en Transcaucasie et que naissaient les premiers groupes nationalistes révolutionnaires arméniens, le paranoïaque sultan Abdul-Hamid II, surnommé le Sultan Rouge, lança les persécutions. L'écrivain français dresse un extraordinaire portrait de cet autocrate sanguinaire, «devenu sultan par la grâce du meurtre et des complots», vivant perpétuellement dans la peur «qui l'a rendu prudent et réfléchi, finassier et cauteleux». Pour parler cru, les massacres organisés par le sultan Abdul-Hamid II à la fin du XIXe siècle (avec reprises, au son du clairon, au tout début du XXe siècle !) ont chauffé le génocide de 1915-1916 perpétré par les Jeunes-Turcs sur des sujets ottomans : les Arméniens.

³ *Ibid.* p. 153.

⁴ *Ibid.* p. 73.

⁵ *Ibid.* p. 84.

⁶ *Ibid.* p. 42.

⁷ *Ibid.* p. 26, 29-30.

⁸ *Ibid.* p. 63-64.

⁹ *Ibid.* p. 61.

¹⁰ *Ibid.* p. 45.

¹¹ *Ibid.* p. 149.

¹² Victor Bérard collabore au journal *Pro Armenia* - dont il sera ensuite directeur - qui assure la diffusion du courant arménophile. Aux cotés de Pierre Quillard, rédacteur en chef de ce bi-mensuel, une pléiade de personnalités du monde politique et culturel français participent à sa rédaction: Jean Jaurès, Anatole France, Francis de Pressensé, Georges Clémenceau, Victor Bérard, E. de Roberty, Destournelles de Constant, Urbain Gohier, Denys Cochin, Jacqueland et bien d'autres. De grands meetings populaires se déroulent à Paris et dans d'autres capitales. Des personnalités comme Jean Jaurès, Marcel Sembat, Francis de Pressensé, et bien d'autres montent à la tribune.

¹³ Dans sa préface à *La Politique du Sultan* de Victor Bérard (Armand Colin, 1897, p.I), Ernest Lavisse écrivait : « Je savais qu'il apporterait à cette étude la compétence que lui donnent ses voyages en Orient, des études approfondies attestées par un livre qui fait autorité, La Turquie et l'Hellénisme contemporain, sa rare aptitude à l'observation, ses connaissances historiques, qui lui permettent de remonter aux lointains antécédents des faits, enfin l'absolue indépendance de son jugement ». *La Politique du Sultan* fut initialement publié dans *La Revue de Paris*, dont Ernest Lavisse était rédacteur en chef.

¹⁴ Jean Hatzfeld, *Une saison de machettes, récits*, Seuil, 2003. p. 84.

¹⁵ Passages repris de Janine Altounian, « Un témoignage de 1897 : Les Massacres d'Arméniens », compte rendu du livre : *La Politique du Sultan, Les massacres des Arméniens : 1894-1896* de Victor Bérard, Préface de Martin Melkonian, éditions le félin, 2005, in *La quinzaine littéraire*, n° 1 juin 2005.

¹⁶ Louis Bagilishya, « Discours de la négation, dénis et politiques », in *L'histoire trouée. Négation et témoignage*, sous la direction de Catherine Coquio, L'Atalante, 2003, p.731.

¹⁷ Avec la création de la Turquie républicaine sur les ruines de l'ancien Empire ottoman, le traité de Lausanne (1923) annulait le traité de Sévres non ratifié (1920) - lequel avait prévu l'indépendance de l'Arménie ainsi que des sanctions à l'égard des perpétrateurs du génocide arménien de 1915 - jusqu'à environ 1975, année où fut commémoré, à Erevan comme en diaspora, le soixantième anniversaire du génocide et où parut un des premiers ouvrages qui connaissait une certaine presse médiatique : J. M. Carzou, *Arménie 1915. Un génocide exemplaire* (Paris, Flammarion, 1975, 2006). Ce génocide perpétré par le gouvernement des Jeunes Turcs au pouvoir entre 1908 et 1918 n'est toujours pas reconnu par l'état turc actuel, héritier de l'Empire ottoman, qui bénéficie néanmoins, dans le concert des Nations soucieuses du maintien de leurs influences dans le Proche-Orient, du crédit accordé aux États dits « démocratiques » et donc de la caution apportée implicitement à ce déni.

On put voir une illustration de l'emprise de ce déni sur les différentes orientations politiques de la France dans l'empressement de tel ou tel parti pour contrecarrer le projet de loi du Parlement du 29 mai 1998: « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 », jusqu'à son adoption définitive (après 2 ans et demi!), le 18 janvier 2001. Le sénat français sembla en effet rencontrer des obstacles insurmontables à faire ratifier ce projet de loi, pourtant voté à l'unanimité, qui, après plus de 80 ans donnait aux Arméniens l'occasion d'entendre, au grand dam des « affaires étrangères », leur pays d'accueil prendre officiellement position quant aux circonstances qui les y avaient amenés. Ils ne pouvaient que se réjouir des effets inattendus, tragi-comiques, de cette miraculeuse déclaration: Ce vote avait le double mérite d'authentifier, par les réactions violentes qu'il soulevait en Turquie, l'auteur et le lieu pourtant non désignés, de ce génocide et de créer ainsi un embarras diplomatique révélant les bases négatrices de la Realpolitik occidentale.

Les mêmes péripéties agitent le Parlement européen qui, ayant posé en juin 1987 la reconnaissance de ce génocide par la Turquie comme condition de son adhésion à l'Union Européenne, votait en oct. 2001 un rapport ne contenant

pas et donc effaçant cette clause, pour la rétablir à nouveau en fév. 2002. Le sommet de Copenhague de déc. 2002 n'en fait plus aucune mention. Le 17 déc. 2004, lors de sa décision en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, cette dernière n'en a absolument pas tenu compte, pas plus que des amendements concernant la reconnaissance du génocide arménien, dont le Parlement européen avait assorti, le 15 déc. 2004, son vote en faveur de l'ouverture des négociations.

Le projet de loi voté en France par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006, visant à pénaliser la contestation de la réalité du génocide arménien - suivant en cela l'exemple de la loi Gayssot - déclencha un vif mécontentement tant de la part du gouvernement turc que d'un groupe d'historiens réunis autour de l'association « Liberté pour l'histoire ». Ni l'assassinat, le 19 janv. 07, à Istamboul de Hrant Dink, journaliste arménien ayant évoqué dans ses propos très modérés le génocide de 1915, ni les procès réguliers en Turquie contre les défenseurs des droits de l'homme (en application de l'article 301 du code pénal) n'ont pu mettre fin à cette mauvaise polémique. À côté de ces réactions il faut noter néanmoins, face aux arguments de ces historiens, des analyses prenant en compte la spécificité du négationnisme (Cf. Le Monde du 09/10/06, "Les juristes face à la loi", signé par un groupe de onze avocats et celui du 18/10/06, "Trois bonnes lois et une mauvaise" par Alain Policar.)

Parmi de nombreux ouvrages d'historiens sur le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman on peut se reporter aux plus récents:

Dadrian V. - 1996, *Histoire du génocide arménien*, Paris, Stock.

Ternon Y. - 1996, *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, Points Histoire, Paris, Seuil.

Revue d'histoire de la Shoah - 2003, n°177-178, *Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide des Arméniens* (dossier coordonné par G. Bensoussan, C. Mouradian, Y. Ternon).

Raymond Kévorkian, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob/Histoire, 2006.

¹⁸ Mon travail sur la transmission psychique porte principalement sur cette question. Cf : J. Altounian, « Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie », *Un génocide aux déserts de l'inconscient* (préface: R. Kaës), Les Belles Lettres/ Confluents psychanalytiques, 1990, 2003 ; *La Survivance / Traduire le trauma collectif* (pré- et postfaces: P. Fédida, R. Kaës), Paris, Dunod/ Inconscient et culture, 2000, réimp. 2003; *L'intraduisible / Deuil, mémoire, transmission*, Dunod/ Psychismes, 2005, réimp. 2008.

¹⁹ Sylvie Umubyeyi, 34 ans, assistante sociale, in Jean Hatzfeld, *Dans le nu de la vie, Récits des marais rwandais*, Seuil, 2000, pp. 226-227.

²⁰ Innocent Rwiliza, 38 ans, enseignant, in Jean Hatzfeld, *Dans le nu de la vie*, op. cit. p. 112-113.

²¹ Claudine Kayitesi, 21 ans, cultivatrice, in Jean Hatzfeld, *Dans le nu de la vie*, op. cit., p. 189.

²² *Ibidem*.

²³ Speciosa Mukayiranga, « Sentiments de rescapés » in *L'histoire trouée. Négation et témoignage*, op. cit., pp. 776-783.

²⁴ Speciosa Mukayiranga, « Sentiments de rescapés » in *L'histoire trouée. Négation et témoignage*, op. cit., p. 781/782.

²⁵ Voir : J. Altounian, *La Survivance / Traduire le trauma collectif*, op. cit., p. 2.

²⁶ Sur cette question voir : Jean-Claude Métraux : *Deuils collectifs et création sociale*, op. cit.

²⁷ Dans ses travaux sur les lieux et fonctions transsubjectives et notamment dans « La transmission de la vie psychique et les contradictions de la modernité », conférence du 26 mars 2008 au « Cours sur les techniques de soin en psychiatrie de secteur » organisé à Villeurbanne du 25 au 28 mars 2008 par l'association SANTE MENTALE ET COMMUNAUTES sur le thème : « TRANSMISSIONS » (actes à paraître).

²⁸ " Comment peut-on être Arménien ? ", in *Les Temps Modernes*, décembre 1975, n° 353 ; « Une Arménienne à l'école », *Les Temps Modernes*, août/septembre 1977, n° 373/374 ; « À la recherche d'une relation au père, soixante ans après un génocide », *Les Temps Modernes*, décembre 1978, n° 389 (repris dans « Ouvrez-moi seulement les chemins d'Arménie », *op. cit.*, respectivement p. 15, 37 et 55.) Ce dernier article, constitue en réalité un travail « de couverture » : J'avais été très fortement ébranlée en lisant le livre de Michael Arlen (*Embarquement pour l'Ararat, A la recherche d'une identité arménienne*, Gallimard, collection Témoins, 1977) par les analogies entre le père de l'auteur et le mien. Ne pouvant encore aborder le manuscrit de mon père dont je venais de découvrir la version traduite j'ai travaillé le texte d'Arlen.

²⁹ accompagné d'une postface explicative et de notes indispensables que son traducteur voulut bien établir. Non seulement la transposition linguistique de ce *Journal* constitue un « travail » de mise au monde, mais ses notes de lecture qui insèrent le témoignage dans son contexte géographique, historique, culturel, en apportent un cadrage à bonne distance de lisibilité. Le travail de Krikor Beledian, universitaire mais, par ailleurs, écrivain et poète de langue arménienne, riche de connaissances inépuisables quant à la culture et l'histoire des Arméniens, transfère dans une réalité de langage un récit qui, s'il n'était pas contenu par ces repérages spatio-temporels, échapperait au champ symbolique de la communication.

³⁰ Claude Janin, *Figures et destins du traumatisme*, Paris, PUF, 1996, p. 38/39.

³¹ René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », in *Violence d'État et psychanalyse*, Paris, Dunod/Inconscient et Culture. 1989, p. 178.

³² « Remémoration, répétition, et perlaboration », in *OCF/P XII*, Paris, PUF, 2005, p.190; *G.W. X*, 1914, p. 129/130.

³³ *Ibid.*, p.188; p. 127/128.

³⁴ René Kaës, « Ruptures catastrophiques et travail de la mémoire », *op. cit.* p. 178.

³⁶ Allant du traité de Lausanne (1923) qui, avec la création de la Turquie républicaine sur les ruines de l'ancien Empire ottoman, annulait le traité de Sévres non ratifié (1920) - lequel avait prévu l'indépendance de l'Arménie ainsi que des sanctions à l'égard des perpétrateurs du génocide arménien de 1915 - jusqu'à environ 1965, année où fut commémoré, à Erevan comme en diaspora, le cinquantième anniversaire du génocide, suivi de la parution, en 1976, d'un des premiers ouvrages qui connaissait une certaine presse médiatique : J. M. Carzou, *Arménie 1915. Un génocide exemplaire* (Paris, Flammarion, 1975, 2006).

Ce génocide perpétré par le gouvernement des Jeunes Turcs au pouvoir entre 1908 et 1918 n'est toujours pas reconnu par l'état turc actuel, héritier de l'Empire ottoman, qui bénéficie néanmoins, dans le concert des Nations soucieuses du maintien de leurs influences dans le Proche-Orient, du crédit accordé aux États dits « démocratiques » et donc de la caution apportée implicitement à ce déni.

On put voir une illustration de l'emprise de ce déni sur les différentes orientations politiques de la France dans l'empressement de tel ou tel parti pour contrecarrer le projet de loi du Parlement du 29 mai 1998: « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 », jusqu'à son adoption définitive (après 2 ans et demi!), le 18 janvier 2001 (Cf. *La Survivance / Traduire le trauma collectif*, *op. cit.*, p. 2-3). Le sénat français sembla en effet rencontrer des obstacles insurmontables à faire ratifier ce projet de loi, pourtant voté à l'unanimité, qui, après plus de 80 ans donnait aux Arméniens l'occasion d'entendre, au grand dam des « affaires étrangères », leur pays d'accueil prendre officiellement position

quant aux circonstances qui les y avaient amenés. Ils ne pouvaient que se réjouir des effets inattendus, tragi-comiques, de cette miraculeuse déclaration: Ce vote avait le double mérite d'authentifier, par les réactions violentes qu'il soulevait en Turquie, l'auteur et le lieu pourtant non désignés, de ce génocide et de créer ainsi un embarras diplomatique révélant les bases négatrices de la Realpolitik occidentale.

Les mêmes péripéties agitent le Parlement européen qui, ayant posé en juin 1987 la reconnaissance de ce génocide par la Turquie comme condition de son adhésion à l'Union Européenne, votait en oct. 2001 un rapport ne contenant pas et donc effaçant cette clause, pour la rétablir à nouveau en fév. 2002. Le sommet de Copenhague de déc. 2002 n'en fait plus aucune mention. Le 17 déc. 2004, lors de sa décision en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, cette dernière n'en a absolument pas tenu compte, pas plus que des amendements concernant la reconnaissance du génocide arménien, dont le Parlement européen avait assorti, le 15 déc. 2004, son vote en faveur de l'ouverture des négociations.

Le projet de loi voté en France par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006, visant à pénaliser la contestation de la réalité du génocide arménien - suivant en cela l'exemple de la loi Gayssot - déclencha un vif mécontentement tant de la part du gouvernement turc que d'un groupe d'historiens réunis autour de l'association « Liberté pour l'histoire ». Ni l'assassinat, le 19 janv. 07, à Istamboul de Hrant Dink, journaliste arménien ayant évoqué dans ses propos très modérés le génocide de 1915, ni les procès réguliers en Turquie contre les défenseurs des droits de l'homme (en application de l'article 301 du code pénal) n'ont pu mettre fin à cette mauvaise polémique. À côté de ces réactions il faut noter néanmoins, face aux arguments de ces historiens, des analyses prenant en compte la spécificité du négationnisme (Voir : Le Monde du 09/10/06, "Les juristes face à la loi", signé par un groupe de onze avocats et celui du 18/10/06, "Trois bonnes lois et une mauvaise" par Alain Policar.)

Parmi de nombreux ouvrages d'historiens sur le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman on peut se reporter aux plus récents:

Dadrian V. - 1996, *Histoire du génocide arménien*, Paris, Stock.

Ternon Y. - 1996, *Les Arméniens, histoire d'un génocide*, Points Histoire, Paris, Seuil.

Revue d'histoire de la Shoah - 2003, n°177-178, *Ailleurs, hier, autrement : connaissance et reconnaissance du génocide des Arméniens* (dossier coordonné par G. Bensoussan, C. Mouradian, Y. Ternon).

Raymond Kévorkian, *Le génocide des Arméniens*, Odile Jacob/Histoire, 2006.

³⁷ Voir : Marc Nichanian, « La honte et le témoignage », in *La perversion historiographique. Une réflexion arménienne*. Éditions Lignes, 2006, p. 201-211.

³⁸ Pour comprendre la succession des différentes étapes constituant le travail de deuil voir l'excellent ouvrage de Jean-Claude Métraux : *Deuils collectifs et création sociale*, préface de René Kaës, La dispute, 2004.

³⁹ D. W. Winnicott, La crainte de l'effondrement in *Nouv. Rev. de Psychanal.* n° 11, 1975.

Je pense tout bêtement que c'est de l'outrecuidance de croire que de telles souffrances peuvent et doivent être "soignées". Il faut, me semble-t-il qu'au début, elles ne soient pas "parlées" - sauf évidemment chez les sujets qui en expriment le besoin- Il faut les maintenir "protégées" par le silence. Un silence particulier qui n'est pas du tout un effacement, mais au contraire le respect de ce qui est reconnu mais non parlé. Il faut beaucoup d'années et peut-être attendre la

génération suivante pour que cette horreur advienne à la parole.

Je pense que c'est l'idéologie positiviste de la consommation et de la rapidité qui profane la mémoire des morts. La "santé" ne s'achète pas. On ne peut pas "guérir" de tels meurtres. Il faudrait pouvoir tolérer le rythme de la vie psychique et sa souffrance en laissant celle-ci "sous-entendue".